

Communiqué de presse

14 janvier 2020

Réduire la consommation d'alcool, un enjeu de santé publique en Pays de la Loire

La consommation d'alcool est un déterminant majeur de la santé. L'analyse des données régionales du baromètre Santé publique France 2017 confirme une situation défavorable dans notre région. L'ARS Pays de la Loire a fait de la prévention des addictions, en particulier l'alcool, l'une des 5 priorités de son Projet régional de santé. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre du Programme régional de prévention des addictions et par le triplement à partir de 2019 du budget alloué à la lutte contre les addictions (3M€ par an jusqu'en 2022, y compris le financement des projets déployés en région par le Fonds de Lutte contre les Addictions).

Le constat : une situation préoccupante en Pays de la Loire pour la consommation d'alcool

L'analyse des données régionales du **baromètre Santé publique France 2017** confirme une situation préoccupante dans notre région pour la consommation d'alcool.

Parmi les différents indicateurs permettant d'évaluer la consommation d'alcool, on peut notamment retenir les points suivants (issus de l'étude réalisée par l'ORS « Alcool dans les Pays de la Loire, Résultats du Baromètre de Santé publique France 2017 ») :

- La consommation d'alcool est moins fréquente en 2017 qu'il y a une dizaine d'années : la proportion de Ligériens de 18-75 ans consommateurs hebdomadaires a en effet diminué d'environ 20 % entre 2005 et 2017 (passant ainsi de 55 à 44 %) et celle des consommateurs quotidiens a été réduite de 40 % (de 14 à 8 %) ;
- Malgré ce recul, les niveaux de consommation d'alcool restent élevés dans les Pays de la Loire, notamment chez les hommes : 60 % d'entre eux déclarent en consommer au moins une fois par semaine (vs 28 % des femmes) et 14 % tous les jours (vs 3 %).
- Par ailleurs, 29 % des hommes de la région déclarent des API¹ au moins une fois par mois (vs 7 % des femmes) et 8 % toutes les semaines (vs 2 %).

Le Baromètre de Santé publique France 2017 est une enquête téléphonique sur les opinions et comportements des Français en matière de santé. Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon de 1 597 Ligériens de 18 à 75 ans.

A la demande de l'ARS, l'Observatoire régional de la santé (ORS) a analysé les données concernant la consommation d'alcool dans une étude intitulée : « Alcool dans les Pays de la Loire, Résultats du Baromètre de Santé publique France 2017 ».



¹ Alcoolisation ponctuelle importante, c'est-à-dire une consommation de 6 verres de boisson alcoolisée ou plus en une seule occasion.

- De façon globale, près de 30 % des Ligériens de 18-75 ans ont une consommation d'alcool supérieure au nouveau repère visant à en limiter les risques pour la santé ("Pour votre santé, l'alcool c'est maximum 2 verres par jour et pas tous les jours").
- Les habitudes de consommation d'alcool diffèrent par ailleurs selon l'âge. Les 55-75 ans sont plus nombreux à boire de l'alcool de façon quotidienne (17 % vs 1 % des 18-34 ans), alors que les 18-34 ans sont plus concernés par les API (29 % au moins une fois par mois vs 11 % des 55-75 ans) et les ivresses (26 % au moins trois dans l'année vs 2 %).
- Par rapport à la moyenne nationale, la consommation d'alcool reste plus répandue chez les hommes des Pays de la Loire, mais les écarts sont globalement moindres que par le passé. Ainsi en 2017, 60 % des hommes ligériens de 18-75 ans déclarent boire au moins une fois par semaine des boissons alcoolisées, et 29 % déclarent des API au moins une fois par mois contre respectivement 53 % et 25 % en moyenne en France.
- Les liens entre alcool et santé restent mal connus : près d'un quart de la population ignore que cette consommation augmente le risque de cancer.

Voir l'étude de l'ORS complète :

https://www.santepaysdelaloire.com/ors/sites/ors/files/publications/BS/2020_5_bs2017_alcool.pdf

Un plan régional d'envergure élaboré et mis en œuvre avec nos partenaires pour lutter contre les addictions

La consommation d'alcool est un **déterminant majeur de la santé**. Dans les Pays de la Loire, entre 2000 et 2012, les pathologies directement liées à la consommation d'alcool ont été responsables de près de 7% des décès avant 65 ans. On peut estimer que **3 000 décès de Ligériens seraient attribuables à l'alcool chaque année**, dont trois quarts concerneraient des hommes. Les pathologies concernées en premier lieu sont les cancers, puis les cirrhoses et les psychoses. L'alcool contribue aussi à augmenter les violences, le risque d'accidents (circulation, domestiques, loisirs) et de suicides, expliquant en partie la surmortalité des jeunes de 18 à 24 ans dans notre région.

Pour répondre à cet enjeu majeur de santé publique et prévenir plus globalement les addictions, l'ARS a mené un travail de concertation avec près de 60 acteurs régionaux pour construire le **Programme régional de prévention des addictions 2019-2022**.

A travers 19 actions prioritaires, l'objectif de ce plan est de **réunir l'ensemble des acteurs du champ de l'addictologie** (au sens large, incluant l'Education nationale, les collectivités territoriales, les Universités...), **pour améliorer l'efficacité et la lisibilité des interventions de prévention des addictions sur les territoires et leur articulation avec le soin**.

Chaque année jusqu'en 2022, l'ARS alloue **3 millions d'euros au financement des actions de prévention des addictions**.

Plus d'informations sur le Programme régional de prévention des addictions 2019-2022 :

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/alcool-tabac-cannabis-ecrans-prevenir-les-addictions-pour-ameliorer-la-sante-des-ligériens>

Agir dès le plus jeune âge et améliorer le repérage et l'orientation précoces

L'un des leviers principaux de la prévention des addictions en Pays de la Loire est le développement des interventions auprès des jeunes visant à améliorer leurs **compétences psychosociales (CPS)**². Des activités proposées par les professionnels intervenant auprès des publics jeunes, en établissement scolaire en particulier, permettent de renforcer les capacités psychologiques et relationnelles des enfants et ainsi prévenir l'entrée dans la consommation à risque, notamment la consommation d'alcool. Le Rectorat de l'Académie de Nantes est à ce titre l'un des partenaires clés de l'agence pour la prévention des addictions.

Pour améliorer le repérage et l'orientation précoces, ainsi que le lien avec le soin, l'ARS renforce l'offre d'accompagnement des professionnels de santé et sociaux par des formations au Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB).

L'accent mis sur les milieux sportifs, les entreprises et les femmes enceintes

Un groupe de travail portant spécifiquement sur la prévention et la réduction des risques et des dommages pour les usagers présentant des consommations d'alcool à risque a été mis en place par l'ARS à l'automne 2019. Regroupant des associations, des experts en addictologie (notamment la SRAE addictologie, l'ANPAA, la MILDECA), des représentants de milieu sportif (CROS, CREPS, DRDJSCS, UNSS), ou encore de la parentalité (Réseau sécurité naissance), le groupe proposera des actions concrètes pour une mise en œuvre à partir du second semestre 2020.

Les **cibles prioritaires** d'ores et déjà identifiées par le groupe de travail sont :

- **Les milieux sportifs** : Il est notamment envisagé d'améliorer la formation des éducateurs sportifs au repérage et à l'orientation des personnes ayant une consommation à risque. En lien avec le CROS notamment, des outils de sensibilisation pourront aussi être développés pour les fédérations sportives de la région.
- **Les entreprises** : En lien avec la DIRECCTE et les services de santé au travail, une enquête sera adressée prochainement à 400 entreprises nantaises pour identifier leurs besoins afin de favoriser le repérage et la prévention de la consommation d'alcool dans les entreprises.
- **Les femmes enceintes** : Poursuite et renforcement de la prévention du syndrome d'alcoolisation fœtal (SAF) avec le Réseau sécurité naissance : « Zéro alcool pendant la grossesse ».

De nouveaux repères de consommation d'alcool pour limiter les risques pour la santé

En 2019, de nouveaux repères de consommation d'alcool ont été élaborés dans le cadre des travaux d'expertise de Santé publique France et de l'INCa : maximum 10 verres par semaine, maximum 2 verres par jour et des jours dans la semaine sans consommation. Une formule facilement mémorisable résume ces nouveaux repères qui permettent de limiter les risques de la consommation d'alcool pour la santé : « **Pour votre santé, l'alcool c'est maximum 2 verres par jour, et pas tous les jours** ».

Contact presse :

Service communication - 06 78 26 56 94 - ars-pdl-communication@ars.sante.fr

² Définition OMS des compétences psychosociales : " Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement."